

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Antoine SCHWARTZ
Tél. : 03 87 28 30 87
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
Réf. : AS

Objet : Dossier de déclaration concernant :
Création d'une route forestière avec pose d'une
buse en traversée du ruisseau « Affluent
Dimmelbach »
PJ
- Récépissé de déclaration
- Fiche descriptive des travaux

Office National des Forêts
Agence de Sarrebourg
Service Forêt
21, rue de Sarreguemines
27230 BITCHE

Metz, le 05 mars 2013

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif au :

➤ **Construction d'une route forestière avec pose d'une buse en traversée du ruisseau « Affluent Dimmelbach » sur le ban communal de Soucht.**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 05 mars 2014, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier en respectant les prescriptions de la fiche des travaux.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de SOUCHT où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

PO, la chargée de mission Police de l'eau

VALERIE ANTOINE-POTIER

Chantal BICHLER